

Compte-rendu

Réunion publique du mercredi 28 septembre 2022

Projet de transformation de la place Aristide Briand

18 heures 30 : les commerçants et les riverains s'installent. Environ 50 personnes sont présentes.

M. Rémi PASCRAU, Maire, ouvre la réunion et accueille les participants en rappelant la manière dont est organisée cette concertation et l'objectif de cette réunion. Il est rappelé que cette réunion porte sur la transformation de la place Aristide Briand et des rues environnantes, après que la halle actuelle aura été démolie.

L'équipe municipale est représentée par :

- M. Alexandre HUVET, Premier adjoint, délégué au Rayonnement de la ville, à la Vie associative, à la Vitalité du centre-ville et à la Ville numérique, Président de Challans Gois Communauté,
- M. Jacques COSQUER, Septième adjoint, délégué aux Commerces, à la Vie et à la Participation citoyennes,
- M. Stéphane RAFFENEAU, directeur général des services,
- M. Jean-Michel VILAIN, directeur des services techniques,

L'agence de programmation missionnée pour l'étude du projet de transformation de la place Aristide Briand est le cabinet CPO – Les mètres carrés heureux, représentée par M. HULIN et Mme MARTINEAU.

L'avancement du projet des nouvelles halles

M. Jean-Michel VILAIN commence par présenter l'avancement du projet des nouvelles halles : les derniers visuels du projet sont projetés et les principales modalités de fonctionnement des nouvelles halles sont résumées. En particulier, il est confirmé que les nouvelles Halles seront désormais ouvertes 5 jours par semaine et hébergeront une brasserie.

M. VILAIN explique en quoi consistent les travaux préalables qui ont débuté sur le parking du Champ de Foire, à savoir le dévoilement de réseaux enterrés, et de quelle manière la Ville entamera ensuite dans les prochains mois la démolition de bâtiments annexes de la quincaillerie Bailly, situés rue de la Concorde, en vue d'y réaliser un nouveau parc de stationnement public. La démolition des bâtiments aura lieu en novembre prochain. Le chantier de construction des nouvelles Halles commencera au 1er semestre 2023 et durera jusqu'à l'été 2024. Sitôt le marché transféré dans les nouvelles Halles, la halle de marché actuelle sera démolie afin de permettre la transformation de la place Aristide Briand. M. VILAIN explique comment les commerçants du marché extérieur se trouvant actuellement sur l'emprise du futur chantier seront installés place

Victor Charbonnel le temps du déroulement des travaux avant que les étals ne puissent, à terme, investir largement la place Aristide Briand rénovée.

Il est également annoncé qu'une réunion spécifique serait organisée avec toutes les personnes directement concernées par les problématiques liées à la conduite du chantier de construction des nouvelles halles.

La problématique du stationnement

En matière de stationnement, outre l'aménagement de ce nouveau parking rue de la Concorde qui offrira une trentaine de places, il est présenté la solution PARKKI de stationnement connecté qui permettra d'offrir un service d'information en temps réel sur la disponibilité des parkings. Le déploiement de ce nouveau service commencera avec les parcs situés place de l'Europe et devant l'Hôtel de Ville. Cette meilleure information et le meilleur contrôle des temps de stationnement permettront d'optimiser l'usage des places existantes pour rendre toujours plus accessible le cœur de ville de Challans.

Les enjeux et objectifs du réaménagement du centre-ville

Le cabinet *CP&O Les m2 heureux* rappelle ensuite les différents objectifs à atteindre à travers le réaménagement du centre-ville et les priorités afférentes en matière d'élargissement du secteur piétonnier, d'amélioration du confort, de dynamisation des pieds d'immeubles et de développement des modes de transport doux. Il résume la manière dont les attentes et demandes des riverains, commerçants et groupes ayant travaillé le sujet (dont notamment le Comité consultatif des citoyens) se sont complétées et affinées depuis la première réunion publique de mai 2021.

A titre d'inspirations, un panel de visuels illustrant les champs des possibles afin de satisfaire les attentes de la population en matière d'animation du centre-ville et de développement de sa végétalisation est projeté pour nourrir les échanges.

Un point est fait sur les fortes exigences en matière d'exemplarité environnementale qui seront intégrées au cahier des charges en vue de maximiser la contribution de ces aménagements au renforcement de l'adaptation de Challans au changement climatique.

Au regard des ambitions partagées en matière de développement durable (désimperméabilisation et végétalisation), le centre-ville de Challans présente à cet égard de fortes contraintes liées à sa trame urbaine historique et aux particularités de son sous-sol (nappe phréatique peu profonde). Là encore, le programme demandera aux concepteurs du projet d'aménagement de développer des solutions originales adaptées aux spécificités challandaises.

Moins structurelles mais tout autant contraignantes, certaines dispositions techniques à résoudre représentent encore aujourd'hui des challenges à relever et sur lesquels travaillent les services de la Ville. Au premier rang de ceux-ci figure le transfert du transformateur ENEDIS pour lequel il est indispensable de trouver un emplacement en dehors de la place (mais nécessairement à ses abords immédiats).

L'exposé se conclut par la présentation des propositions faites par la Ville pour avancer sur la définition du projet :

- Premièrement, il a été présenté une proposition de plan de circulation visant à concilier l'élargissement du secteur piétonnier et le maintien d'une desserte véhicules fonctionnelle.
- Deuxièmement, il a été rendu compte de la proposition faite d'inclure dans le programme la co-conception d'une composante de l'aménagement dont la vocation, la nature et les principales caractéristiques seraient définies de manière collaborative entre les concepteurs et les Challandaises et Challandais qui souhaiteraient participer.

Cette proposition permettra de poursuivre la concertation directement avec l'équipe qui sera retenue à l'issue du concours d'urbanisme qui va être lancé avant l'hiver.

Un temps d'échange avec les commerçants et riverains

Un temps d'échange spontané entre élus et participants est ensuite organisé.

Certains participants, commerçants pour l'essentiel, font part de leur inquiétude quant à l'impact négatif que pourrait avoir la piétonnisation de la place Aristide Briand sur la fréquentation de leurs établissements. Il est formulé **par l'un des participants** le vœu de mettre plutôt en œuvre un aménagement comparable à ce qui existe sur la place du Général de Gaulle où les terrasses permettent une cohabitation piétons/voitures ; ces dernières étant libres de traverser l'espace.

D'autres interventions portent davantage sur la question de la qualité des circulations en termes de confort de déambulation. Une participante fait état de la nécessité de développer le réseau de transports en commun tandis qu'il est également souligné l'importance d'anticiper, dans les aménagements de la voirie à venir, le développement des modes de transports actifs, en particulier le recours aux trottinettes, que ne manquerait pas de générer la rationalisation du stationnement sur des emplacements plus périphériques qu'aujourd'hui. Plus précisément, la voirie du centre-ville n'est pas assez large pour accueillir sereinement les mobilités dites "douces". A ce titre, il était demandé l'aménagement de voies dédiées aux vélos et trottinettes électriques.

Monsieur le Maire et ses adjoints insistent sur leur pleine conscience de ces enjeux sur lesquels toute l'équipe municipale travaille au quotidien. Il répond tout d'abord que la desserte véhicules tant pour les livraisons que pour les personnes peu mobiles serait évidemment maintenue. Pour la clientèle courante, il fait valoir que des "stationnements minute" seront prévus et que tout l'enjeu est justement de garantir la rotation effective des véhicules sur les emplacements de stationnement pour que les places disponibles servent bien à des clients. En la matière, l'accaparement de trop nombreux emplacements idéalement situés par des commerçants ou salariés des commerces qui y stationnent toute la journée leur automobile est une pratique préjudiciable à tout le cœur de ville. Des mesures devront être prises pour faire valoir, sur ce point, l'intérêt général. A cet égard, le déploiement d'un service d'information en temps réel (parkings connectés) est justement une première réponse.

La cohabitation entre piétons, cyclistes et trottinettistes est par ailleurs une question importante. Néanmoins, à la différence de ce qui peut être fait dans certaines grandes villes (exemple du Remblais des Sables d'Olonne), les rues du centre-ville de Challans sont trop étroites pour pouvoir envisager, même si la place de la voiture y est réduite, des voies dédiées en site propre pour les vélos et les trottinettes. Le partage respectueux de l'espace public est indispensable. Et ce sera justement une des exigences du programme que de demander aux concepteurs de proposer des aménagements de voirie sécurisants pour tout le monde.

S'agissant de l'augmentation de la desserte par bus, il est signalé qu'une enquête de déplacement est justement en train d'être menée par la Communauté de Communes Challans Gois Communauté afin de mieux appréhender l'ensemble des besoins. Lorsque les conclusions de l'étude seront connues, il s'agira de mesurer les améliorations pouvant être développées compte tenu de l'impact financier nécessairement conséquent que toute augmentation du service implique.

L'équipe municipale insiste sur l'importance de préserver les commerces du centre-ville vis-à-vis de la concurrence exercée par le commerce en périphérie. Pour ce faire, il est indispensable que le centre-ville se distingue, se démarque et cultive ses points forts. Pour être attractif et "justifier le déplacement", le secteur piétonnier doit se développer sur une certaine superficie. Les parents doivent pouvoir lâcher la main de leurs enfants sans craindre qu'ils ne se retrouvent quasi immédiatement ensuite sur une portion de voirie exposée au risque de la circulation automobile. Les boutiques du cœur de ville de Challans forment ensemble la plus grande galerie marchande possible, elles offrent un choix qu'aucun centre commercial ne peut proposer. Encore faut-il que la déambulation y soit continue tout au long du parcours, pour que le chaland en profite.

Ce souci de développer une véritable possibilité de déambuler à travers le centre-ville passera aussi par l'amélioration du confort offert. Il est souligné à cet égard le manque de bancs dans l'espace public, la surexposition au vent dont souffre la rue Gobin ou encore l'intérêt qu'il y aurait à développer des solutions d'ombrage et/ou de protection contre la pluie dans les rues piétonnes.

Un participant s'inquiète néanmoins de l'impact de ces changements sur la qualité de vie de celles et ceux qui habitent les logements en centre-ville, notamment par rapport aux nuisances que pourraient générer certains projets évoqués de mise en lumière de la rue ou autres aménagements destinés à favoriser l'attractivité commerciale. Sur ce point, les élus rassurent sur leur constante préoccupation de prendre en compte tous les besoins et ont tenu à signaler que c'est là tout l'enjeu de concevoir des aménagements éphémères correspondant à des temps forts particuliers de l'année.

Une personne tient à souligner à quel point ce projet de "réinvention" du centre-ville représente une opportunité historique pour Challans de doter le centre-ville d'un « poumon vert » afin d'y aménager un espace de rencontre et de convivialité intergénérationnel et d'accès universel. Une dernière personne intervient pour signaler, qu'à cet égard, il lui semble important de penser à celles et ceux qui n'ont pas le loisir de manger en terrasse ou en restaurant et donc de prévoir un mobilier permettant de s'installer confortablement pour prendre son déjeuner en plein air, librement, sans rien avoir à payer.

20 heures. La réunion est close et Monsieur le Maire invite l'ensemble des participantes et participants à un pot convivial organisé dans le hall.